

N° 2024-61

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N°61/2024

**Micro-crèche de Servance : choix des entreprises après DCE**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 14 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 23 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle du lavoir de Belmont, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

**Absent(e)s :** Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean Luc

**Pouvoirs :**

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DE	MONTANT TTC
LOT 01 TERRASSEMENT VOIRIES RESEAU	VALDENNAIRE	75 112,79 €	90 135,35 €
LOT 02 GROS ŒUVRE	COTTA	118 000,87 €	141 601,04 €
LOT 03 CHARPENTE	PY	32 141,07 €	38 569,28 €
LOT 04 COUVERTURE - ZINGUERIE	PY	64 538,22 €	77 445,86 €
LOT 05 ENDUITS DES FACADES	FOCKI	16 713,49 €	20 056,19 €
LOT 06 MENNISERIES EXT BOIS - ALU	ONVERRE	40 778,59 €	48 934,31 €
LOT 07 MENNISERIES INT BOIS	NEGRO	29 498,91 €	35 398,69 €
LOT 08 PLATRERIE - ISOLATION	FOCKI	46 407,02 €	55 688,42 €
LOT 09 PEINTURE	FOCKI	11 918,79 €	14 302,55 €
LOT 10 CARRELAGE FAIENCE	ECR	15 826,80 €	18 992,16 €
LOT 11 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	ECR	6 796,14 €	8 155,37 €
LOT 12 FAUX PLAFOND	LAFFOND	10 401,05 €	12 481,26 €
LOT 13 SIGNALÉTIQUE	SODIFALUX	3 932,00 €	4 718,40 €
LOT 14 CHAUFFAGE - VENTILATION - SANIT	VICTOIRE	103 859,40 €	124 631,28 €
LOT 15 ELECTRICITE	SEEB	42 315,00 €	50 778,00 €
LOT 16 NETTOYAGE	HNS	1 562,00 €	1 874,40 €
LOT 17 FORAGES GEOTHERMIQUES	MANNFOR	21 893,00 €	26 271,60 €
TOTAL		641 695,14 €	743 172,37 €

Le Président présente le résultat des consultations effectuées en vue du choix des entreprises pour la construction de la micro-crèche à Servance.

Les membres de la CAO se sont réunis pour analyser les offres le 28/02/2024 et proposent d'attribuer ces lots selon les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses.

Les 17 lots ont été jugés fructueux.

Il a été décidé d'attribuer, conformément à l'article 33 du Code des Marchés Publics, les marchés aux entreprises ci-après pour les montants indiqués :



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants pour un montant total de **641 695,14 € HT** ainsi que toutes les pièces afférentes.

- **DIT que** les crédits sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2024-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N°62/2024

**Micro-crèche de Saint Barthélémy : choix des entreprises après DCE**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 14 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 23 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle du lavoir de Belmont, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	LOUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean LucPouvoirs :

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président présente le résultat des consultations effectuées en vue du choix des entreprises pour la construction de la micro-crèche à Saint-Barthélemy.

Les membres de la CAO se sont réunis pour analyser les offres le 28/03/2024 et proposent d'attribuer ces lots selon les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses. Les 9 lots ont été jugés fructueux.

Il a été décidé d'attribuer, conformément à l'article 33 du Code des Marchés Publics, les marchés aux entreprises ci-après pour les montants indiqués :

N°LOT	INTITULE DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT DE L'OFFRE DE BASE	
			HT	TTC
1	Démolitions-Gros œuvre6 Abords	ENTREPRISE SONOBAT	69 195,50	83 034,60
2	Remplacement de châssis de toits	ENTREPRISE SAS ACF WILL	12 300,00	14 760,00
3	Menuiseries Aluminium	ENTREPRISE SAS MIROITERIE DU FOULTOT	23 616,00	28 339,20
4	Menuiseries intérieures bois	ENTREPRISE SAS NEGRO	44 589,16	53 506,99
5	Plâtrerie-isolation-peinture	ENTREPRISE PARGAUD PLATRERIE PEINTURE	42 748,91	51 298,69
6	Faux-plafonds	ENTREPRISE PARGAUD PLATRERIE PEINTURE	10 684,41	12 821,29
7	Revêtements de sols et murs faïence	ENTREPRISE SARL CARRELAGES FILIPUZZI	18 690,91	22 429,09
8	Chauffage-ventilation-Plomberie-sanitaire	ENTREPRISE EMI	40 699,12	48 838,94
9	Electricité-courants forts et faibles	ENTREPRISE SEEB	41 570,00	49 884,00
<b>TOTAL</b>			<b>304 094,01</b>	<b>364 912,81</b>



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **AUTORISE** le Président à signer les marchés correspondants pour un montant total de 304 094,01 € HT ainsi que toutes les pièces afférentes.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



N° 2024-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N°63/2024

**Fonds de concours : règlement d'intervention et commission**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 14 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 23 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle du lavoir de Belmont, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : , Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean Luc

Pouvoirs :

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.





Le Président expose :

Les EPCI sont régis par un principe de spécialité fonctionnelle qui leur interdit d'intervenir au-delà du périmètre de leurs compétences. Par dérogation, le CGCT prévoit qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés par un EPCI à fiscalité propre à ses communes membres.

Ces fonds de concours doivent :

- traduire la solidarité de la communauté de communes des 1000 Etangs vers ses communes membres
- contribuer à un aménagement équilibré du territoire commun

Ils contribueront à la faisabilité financière de certains projets en diminuant le reste à charge pour les communes.

Il convient de préciser aujourd'hui les modalités de mise en œuvre de ces fonds de concours en définissant les conditions d'éligibilité et de traitement des demandes des communes.

A cet effet, il est proposé au conseil communautaire d'adopter un règlement d'attribution des fonds de concours et la mise en place une commission d'attribution communautaire.



**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** le projet de règlement de fonds de concours et les modalités de dépôt, joints en annexe
- **DECIDE** de mettre en place une commission d'attribution communautaire des fonds de concours
- **DIT** que la commission d'attribution communautaire est composée de 5 délégués
- **DESIGNE** les 5 délégués qui siègent à cette commission : Jean-Marie BRICE, Bruno HEYMANN, Sylviane VALDENNAIRE, Isabelle LAPARRA et Jean-Louis DAVOT

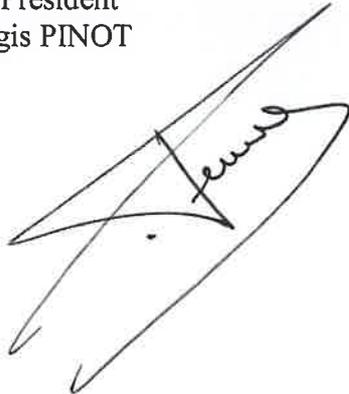
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT





## **REGLEMENT CADRE**

### **FONDS DE CONCOURS**

En vertu du principe de spécialité, un EPCI intervient uniquement dans le cadre de son champ de compétence.

Par exception, la pratique des fonds de concours définie à l'article L5214-16v du CGCT désigne le versement de subvention entre un EPCI et ses communes membres, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Depuis quelques années, la communauté de communes des 1000 Etangs attribue des fonds de concours aux communes membres.

Il convient désormais de définir un cadre d'intervention :

- Harmoniser les différents dispositifs de fonds de concours existants
- Respecter le cadre budgétaire annuel
- Formaliser une méthodologie générale d'intervention

#### **Article 1 : Définition du fonds de concours**

En application de l'article L5214-16 V du CGCT : « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

#### **Article 2 : Objet du règlement**

Le règlement entend fixer les opérations éligibles, les règles et critères d'attribution des fonds de concours ainsi que les modalités d'intervention spécifiques énumérées ci-dessous.

#### **Article 3 : Opérations éligibles et domaines d'interventions**

L'attribution de fonds de concours est réservée aux opérations réalisées par les communes membres de la CC des 1000 Etangs.

Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement (bâtiments, infrastructures, installations).

La communauté de communes des 1000 Etangs pourra attribuer un fonds de concours dans les actions suivantes :

- Rénovation des bâtiments et infrastructures communaux, recevant du public en lien avec les performances énergétiques et l'accessibilité
- Actions en lien avec le tourisme : restauration, valorisation d'un site, mobilier urbain, signalétique



- Rénovation du petit patrimoine rural (fontaines, croix, calvaires...)
- Création d'infrastructures à destination de la jeunesse
- Aménagements paysagers en lien avec la renaturation sur le domaine public des communes

#### **Article 4 : Dépôt des dossiers et modalités de présentation**

##### **a) Date limite de dépôt**

Les dossiers de demande de fonds de concours devront nécessairement être déposés à la communauté de communes des 1000 Etangs avant le 28/02 de chaque année pour l'année en cours. Un modèle vous sera remis.

##### **b) Composition du dossier**

Le dossier devra comprendre :

- Une lettre de demande
- La délibération du conseil municipal
- Le descriptif du projet (photos, plans ...)
- Le plan de financement

##### **c) Plafond du fonds de concours et forfait**

Chaque commune pourra présenter, au maximum, un dossier par an. Un délai de 2 ans sera opéré entre deux dossiers portés par la même commune et aboutis.

L'enveloppe des fonds de concours proposée, chaque année, est de 35 000 € déclinée comme suit :

- 1 fonds de concours à 20 000 €
- 2 fonds de concours à 5 000 €
- 5 fonds de concours à 1 000 €

Fonds de concours possibles :

- 1 000.00 € (fonds de concours plafonné à 20% d'un montant de travaux de 5 000.00 € HT).
- 5 000.00 € (fonds de concours plafonné à 10% d'un montant de travaux de 50 000.00 € HT).
- 20 000 € pour un projet de restaurant/hôtellerie dans la limite d'un par an sur le territoire de la communauté de communes.
- Tout autre fonds de concours devra faire l'objet d'une délibération communautaire validé à la majorité

Le cumul des fonds de concours pour une commune membre de la CCME ne pourra excéder 30 000 € sur un mandat.



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le



ID : 070-247000854-20240523-2024\_63-DE

#### **Article 5 : Sélection et attribution**

Les dossiers de demande de fonds de concours feront l'objet d'un examen par une commission dédiée composée du Président de la CCME (membre de droit) et 5 délégués communautaires élus par le conseil communautaire.

La commission se réunit chaque année entre le 01/03 et le 15/03 pour définir l'attribution des fonds de concours conformément à l'article 4.

#### **Article 6 : Modalités de versement**

Le fonds de concours sera versé après justification de la fin de l'opération sur transmission d'un dossier de demande de versement complet composé des documents suivants :

- Un état récapitulatif des factures acquittées signées par le maire
- Une attestation sur l'honneur d'achèvement de l'opération

#### **Article 7 : Communication**

La commune qui bénéficie d'un fonds de concours de la communauté de communes des 1000 Etangs s'engage à faire mention de la participation communautaire dans toutes les actions d'information et de communication communales (article de presse, journal communal, panneau de chantier...). De son côté, la communauté de communes fournit un panneau indiquant le soutien de la CC des 1000 Etangs si le site d'implantation le permet.



## **MODELE DE DOSSIER DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

Commune : .....

Intitulé du projet : .....

### **SOMMAIRE**

- 1) **Présentation du projet**  
Description détaillée de l'opération sous forme de note explicative  
(contexte, travaux envisagés...)
- 2) **Plan de situation et photos de l'opération**
- 3) **Echéancier prévisionnel de réalisation**
- 4) **Plan de financement et budget prévisionnel**



N° 2024-64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N°64/2024

**ANNULET ET REMPLACE 127/2023  
Tarifs de la boutique et des animations de l'Office de Tourisme des 1000  
Étangs**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 14 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 23 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle du lavoir de Belmont, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

**Présent(e)s :**

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

**Absent(e)s :** , Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean Luc

**Pouvoirs :**

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Compte tenu du bilan de la saison 2023, qui a été présenté en début de séance et eut égard aux ventes (boutique et animations) de nos offices de tourisme, il convient de modifier certains tarifs et de compléter l'offre. Il précise qu'en 2024, il sera appliqué des tarifs spécial groupe.

Les tarifs de la boutique et des animations seront annexés à la présente délibération.

Le versement de cette somme se fait :

- Soit en espèces
- Soit par carte bancaire
- Soit par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **VALIDE** les tarifs proposés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

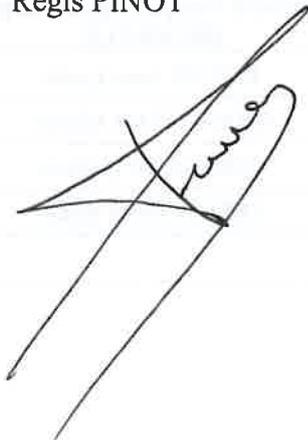
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



## TARIFS BOUTIQUE 2024

SOUS CATEGORIE	Produits et fournisseurs	Détails produits	TARIFS
ALIMENTAIRE	Miel François GROSJEAN	Printemps/ Montagne 1kg	12.00 €
		Miellat 1kg	16.00 €
		Erable 1kg	16.00 €
		Printemps/ Montagne 500gr	7.00 €
		Miellat 500gr	9.00 €
		Erable 500gr	9.00 €
		Printemps/ Montagne 250gr	5.00 €
	Bière Martin MARZOU	Bière 33cl	4.00 €
	Confitures et gelées Ivan LAHORE	Confiture de Myrtille sauvage 250gr	7.00 €
		Confiture du Grimpeur 250gr	7.00 €
		Confiture de Mûre sauvage 250gr	7.00 €
		Confiture de Mirabelle de Lorraine 250gr	7.00 €
		Gelée de Serpolet 150gr	6.00 €
Confiture de Fruits des bois 50gr		3.00 €	
Confiture de Myrtille sauvage 50gr		3.00 €	
Confiture de Fraise 50gr	3.00 €		
Jus de fruits IL VAULOT CHOLLEY	Pomme	3.50 €	
	Pomme/ framboise	3.50 €	
	Pomme/ rhubarbe	3.50 €	
	Pomme/ coing	3.50 €	
BAZAR SAISONNIER	Galets peints	Petits	3.00 €
		Moyens	5.00 €
		Grands	8.00 €
	Rubalise 1000 Pas	4.00 €	
	Magnet Décapsuleur	Comtois	4.00 €
	EcoCup	Eco cup mille pas mille étangs	1.00 €
	Magnet PHOTOMAGNET	Magnet Vache	3.00 €
		Magnet Paysage	3.00 €
Magnet Aérien		3.00 €	
Magnet Etang		3.00 €	
PAPETERIE	Cartes postales de l'OT	CP 1000 étangs	1.00 €
	Carte postales Musée de la CP	Musée de la carte postale	1.00 €
	Livres	Mille étangs (CLAUDEL)	27.00 €
		Mille étangs II (CLAUDEL)	29.00 €
		Guide de la haute Saone	20.00 €
		Du Mont de Vannes à St Antoine	29.00 €
		l'avenir des Mille Etangs	28.00 €
		Moi je parle Comtois pas toi Tome 1 et 2	12.00 €
	Cartes IGN/ Institut IGN	IGN 1000 étangs	20.00 €
	Calendrier	Comtois	12.00 €
	Guide Historique Faucogney	Livret guide	1.00 €
	Maître des secrets Faucogney	Livret jeux	1.00 €
	Magazine échappée 1000 étangs	Dossier de presse	1.50 €
Rallye photo	Français	1.00 €	
	Anglais	1.00 €	
TERRASSE	Terrasse	Café / Thé	1.50 €
		Jus de fruits (verre de 25cl)	1.50 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240523-2024\_64-DE



Activité	prix journée	prix 1/2 journée	-18 ans prix journée	8 ans prix 1/2 journée
Rando Fo+B5:L44restière	20 €	15 €	15 €	10 €
Rando Gourmande	35 €	20 €	25 €	15 €
Bain de Forêt		10 €	5 €	
Sortie Mycologique		6 €	Gratuit	
Cani-rando	25 €	15 €	20 €	15 €
Visite Historique de Faucoigny		4 €	Gratuit	
Escape game		10 €	5 €	
sortie accompagnée sans location de vélo		40 €	20 €	
Sortie VAE accompagnée	Location VAE + 35€	Location VAE + 20€	Location VAE + 20€	Location VAE + 15€
Sortie VAE Gourmande	Location VAE + 40€	Location VAE + 35€	Location nVAE + 30€	Location VAE + 25€
Location VTTAE	45 €	35 €	45 €	35 €
Location VTCAE	35 €	25 €	35 €	25 €
Sortie VAE avec remorque enfant	Location VAE + 25€	Location VAE + 15€	-	-

Activité	Prix de groupe journée	Prix de groupe 1/2 journée
Rando forestière	5€ par rapport au prix de base à partir de 15personnes	5€ par rapport au prix de base à partir de 15personne
Rando Gourmande	5€ par rapport au prix de base à partir de 15personnes	5€ par rapport au prix de base à partir de 15personne
Sortie VAE accompagnée	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes
Sortie VAE gourmande	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes
Location VTCAE	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes	5€ par rapport au prix de base à partir de 8personnes

N° 2024-65

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N°65/2024

Subventions 2024

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le jeudi 14 mai 2024 pour la session ordinaire du jeudi 23 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle du lavoir de Belmont, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	35
Pouvoirs :	5
Absents :	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean LucPouvoirs :

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe

Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine

Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise

Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.



Le Président expose :

Lors du Bureau du 21/05/2024, il a été examiné plusieurs demandes de subvention.

**Budget général :**

- Les cadets de la gendarmerie : 250 €
- Saint-Bar'trail (association SUMLEJANG) : 250 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire,**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

- **ATTRIBUE** les subventions demandées par les associations/ vues ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT

N° 2024-66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 23 MAI 2024**

N° 66/2024

Annule et remplace 38/2024

**Adhésion des communautés de communes du Triangle Vert et Pays  
d'Héricourt au SIBHVO-Rivière Ognon**

NOMENCLATURE : 7.1 Décisions budgétaires

Convocation adressée à chaque conseiller le 12 mars 2024 pour la session ordinaire du jeudi 21 mars 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le jeudi vingt et un mars à dix-huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la mairie de La Bruyère, sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

<b>En exercice :</b>	42
<b>Présents :</b>	35
<b>Pouvoirs :</b>	5
<b>Absents :</b>	2

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENAIRE Sylviane	GIRARD Bernard
GEHANT Franck	POIROT Martine	GROSJEAN Thierry
CALLEY Etienne	SIGUST Jean Marc	DEMANGE René
PY Julien	COUTHERUT Sylvie	OUDOT Francis
SARRE Vincent	BRICE Jean Marie	SAINTIGNY Henri
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	FAIVRE Gérard
GROSJEAN François représenté par POIROT Michel	CHIPAUX Michèle	MANGE François représenté par BRODELLE
JEANROY Yves	PINOT Régis	DAVOT Jean-Louis
LAPARRA Isabelle	MAIRE Françoise	GRANDJEAN Michel
VILLEMARD Catherine	PETRONELLI Yves	VERBAERE Ludovic
RIBAUD Alain	GROSJEAN Philippe	DIEUDONNE René
DAGUE Alain	PERNOT Jean Marie	

Absent(e)s : Mr FORMET Arnaud ,Mr JEUDY Jean LucPouvoirs :

Mr MASSON Sylvain donne le pouvoir à Mme COUTHERUT Sylvie  
Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mr GROSJEAN Philippe  
Mr SEGIN Laurent donne pouvoir à Mme VILLEMARD Catherine  
Mme BRESSON Elise donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise  
Mme CAILLIAU Elise donne pouvoir à Mr PETRONELLI Yves

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu la délibération n° 38/2024 du 05/04/2024 portant sur une modification statutaire (article 1) précisant que le périmètre d'intervention du Syndicat Intercommunaire du Bassin de la Haute Vallée de l'Ognon (SIBHVO) ne s'étend pas à l'ensemble du territoire des communautés de communes qui en sont membres mais bien par mécanisme de représentation—substitution mentionné à l'article L.521—21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la pertinence d'intégrer 4 communes de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et 7 communes de la Communauté de Communes du Triangle Vert dans le périmètre d'intervention du syndicat, afin de permettre une cohérence d'étude sur le bassin versant du Scey, de la Reigne et du Lauzin,

Considérant que l'évolution du périmètre facilitera les démarches administratives et la légitimité du syndicat,

Il y a lieu de préciser, par conséquent, ce qui suit :

Article 1 : il est constitué un syndicat mixte fermé composé de SEPT communautés de communes énumérées ci—après, en lieu et place des communes, par principe de substitution—représentation, dont celles-ci sont situées sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Ognon, à savoir :

Communauté de Communes des 1000 Étangs (CCME) :

(Belfahy, Belonchamp, Ecomagny, Fresse, Haut—du-Them- Château—Lambert, Malbouhans, Nelisey, Nontessaux, Saint— Barthélemy, Servance—Niellin, Ternuay-Relay—et-Saint—Hilaire)

Communauté de Communes du Pays de LURE (CCPL) :

(Amblans et Velotte, Andornay, Arpenans, Faymont, Froideterre, Frotey—Les—Lure, Genevreville, La Côte, La Nouvelle Les Lure, Le Val de Oouhenans, Les Aynans, Lomont, Lure, Lyoffans, Naqny d'Aniqon, Nagny Jobert, Naqny-Vernois, Noffans et Vacheresse, Palante, Roye, Saint—Germain, Vouhenans, Vy Les Lure)

Communauté de Communes du Pays de Villersexel (CCPV) :

(Aillevans, Athesans-Etroitefontaine, Autrey le Vay, Beveuqe, Courchaton, Crauvans et la Chapelle lès Grandes, Esprels, Fallon, Georfans, Gouhenans, Grammont, Granqes La Ville, Oranqes Le Bourq, La Verqenne, Les Maqny, Lonqeville, Narast, Nelecey, Miqnavillers, Moimay, Oppenans, Oricourt, Pont Sur l'Oqnon, Saint Ferjeux, Saint Sulpice, Secenans, Senarqent—N ignafans, Vellechevreux et Courbenans, Villafans, Villarqent, Villers La Ville, Villersexel)

Communauté de Communes de Rahin et Chérimont (CCRC) : (Champaqney, Clairegoutte, Frédéric—Fontaine, Plancher-Bas, Plancher-les-Nines, Ronchamp)

Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes (CC2VV) : (Oémonval, Narvelise)

Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) : (Belverne, Courmont, Etobon, Saulnot)

Communauté de Communes du Triangle Vert (CCTV) :

(Adelans-et-le-Val-de-Bithaine, Autrey-les-Cerre, Bouhans les Lure, Liévans, Nollans, Nontjustin et Velotte, Pomoy,)

Le reste des statuts est sans changement.

La CCME doit donner son accord par délibération pour l'élargissement du périmètre présenté ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
40			

**Le Conseil communautaire :**

**AUTORISE** l'élargissement du SIBHVO aux communautés de communes du pays d'Héricourt et du Triangle Vert.

**De valider** cette modification statutaire

**D'approuver** les modifications portées sur le nombre de communes appartenant à la Communauté' de Communes du Triangle Vert,

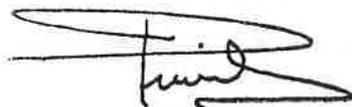
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 070-247000854-20240523-2024\_66-DE



*[Faint, illegible text]*

*[Faint, illegible text]*